

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

REGIE DES VOIES AERIENNES



R.V.A

Cellule de Coordination et de Suivi des Projets **PROJET D'URGENCE DE SECURITE AERIENNE (PUSA)** **Avis d'Appel d'Offres International**

Aéroport International de Kisangani - Bangoka

Réhabilitation et équipement de la tour de contrôle et du bloc technique ; Construction et équipement de la nouvelle centrale électrique ; Construction de la nouvelle caserne anti-incendie ; Extension de l'aire de stationnement avion

AAOI n° : RVA/DG/2310/2010

1. Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo a sollicité du Fonds Africain de Développement un don en diverses monnaies pour contribuer au financement du Projet d'Urgence de Sécurité Aérienne (PUSA). Il se propose d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements autorisés au titre des marchés de travaux faisant l'objet du présent appel d'offres international.

2. La Régie des Voies Aériennes (RVA), ci-après dénommée « l'Organe d'Exécution » (OE), lance le présent appel d'offres international pour réaliser les travaux suivants sur l'aéroport international de Kisangani - Bangoka, en un (1) lot unique comprenant :

- La réhabilitation d'un complexe vigie/bloc technique composé de la tour de contrôle, des locaux techniques, des bureaux et salles nécessaires aux activités ; l'implantation d'un ensemble d'équipements techniques et mobiliers à intégrer dans le complexe pour en permettre l'exploitation.
- La construction d'une centrale électrique de distribution de l'énergie électrique sur la plate-forme et du réseau associé ; l'implantation d'un ensemble d'équipements techniques et mobiliers à intégrer dans le bâtiment pour en permettre l'exploitation.
- La construction d'une caserne anti-incendie composée d'un bâtiment principal, d'un bâtiment annexe, d'un dispositif de ravitaillement en eau/émulseur et d'une voie d'accès à la piste.
- L'extension de l'aire de stationnement avion (tarmac).

3. Les sociétés intéressées peuvent obtenir des informations complémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessous, aux heures locales (TU + 1) et jours d'ouverture des bureaux : 09h00 à 12h00 et 13h00 à 15h30.

Régie des Voies Aériennes (RVA) - Direction Générale
Cellule de Coordination et de Suivi des Projets

Croisement des av. Kabasele Tshiamala et Aéroport de N'dolo
B.P. 6574 Kinshasa 31 - RDC

Téléphone : (+243) 813 680 134 - (+243) 992 089 302
(+243) 998 163 945 - (+243) 810 143 839 - (+243) 813 680 137
e-mail : celprojetrva@yahoo.fr
regiedesvoiesaeriennes@yahoo.fr

4. Le Dossier d'Appel d'Offres (sous format électronique) pourra être acheté par les candidats, sur demande écrite au service mentionné ci-dessus, et moyennant paiement d'un montant non remboursable de mille (1.000) US \$. Le dossier (sous format électronique) pourra être expédié par courrier express pour un montant supplémentaire de deux cent (200) US \$.

5. Les clauses des Instructions aux Soumissionnaires (IS) et celles du Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG)

sont les clauses du dossier type d'appel d'offres et de passation des marchés de travaux (Droit Civil - Grand Travaux), publié par le groupe de la Banque Africaine de Développement (Édition Janvier 2000 amendée en 2008).

6. Toutes les offres, rédigées en langue française et valides pour une période de 180 jours après l'ouverture des plis, doivent être déposées à l'adresse indiquée ci-dessus au plus tard le 7 septembre 2010 à 10h00 heure locale et être accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant au moins égal à cinq cent mille (500.000) US \$. La garantie de soumission doit rester valide 28 jours après l'expiration du délai de validité des offres.

7. Les plis seront ouverts, en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent être présents à l'ouverture, le 7 septembre 2010 à partir de 10h30 heure locale dans les locaux de la Direction Générale de la RVA à l'adresse susmentionnée.

8. Toute offre déposée hors délai sera rejetée.

9. Les soumissionnaires devront satisfaire aux critères de qualification précisés dans les Instructions aux Soumissionnaires (IS), notamment : (i) avoir réalisé au cours des cinq (05) dernières années un chiffre d'affaires annuel moyen d'au moins dix millions (10.000.000) de US \$ pour des travaux de construction ou de réhabilitation d'infrastructure aéroportuaire et/ou de génie civil ; (ii) avoir réalisé avec succès en tant qu'entrepreneur principal, au cours des cinq (05) dernières années, au moins un projet de nature, de volume ou de complexité similaires aux travaux objet du présent marché ; (iii) proposer un personnel d'encadrement ayant au moins dix (10) années d'expérience dans la réalisation des travaux similaires ; (iv) disposer du matériel nécessaire pour l'exécution des travaux demandés ; et (v) disposer d'une facilité de crédit auprès d'un établissement financier de premier rang d'un montant au moins équivalent à trois millions (3.000.000) de US \$.

10. Les soumissionnaires nationaux et régionaux qualifiés ne bénéficient pas d'une marge de préférence de sept et demi (7,5) pour cent lors de l'évaluation des offres.

11. Une réunion d'information préparatoire à l'établissement des offres et sur l'organisation des visites des sites du projet est prévue le 10/08/2010, à la Direction Générale de la Régie des Voies Aériennes (RVA) à 08h00 heure locale. Les soumissionnaires devront confirmer leur participation au plus tard le 03/08/2010 à l'adresse de la Direction Générale de RVA ci-dessus indiquée.

Kinshasa, le 27 juillet 2010

L'Administrateur Directeur Général
Jean ASSICE